



L'Organisation des Producteurs de Grains

Premier syndicat français de producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux

*Lettre d'information
des producteurs de grains*

N°27
mai 2009

Climat malsain pour notre métier

Depuis le 30 avril n'importe qui peut consulter le montant des aides perçues par chaque agriculteur. La CR et l'OPG sont les seuls syndicats - de France ! - à s'opposer à cette publication. Des agriculteurs allemands ont réussi à faire interdire cette diffusion ; nous allons étudier la possibilité d'en faire autant si le droit administratif français le permet.

Tous ceux qui sont d'accord avec cette publication, au nom de la transparence, se tirent une balle dans le pied. Ces aides sont devenues incompréhensibles par l'opinion publique et quitte à jouer la transparence, il faudrait alors aller jusqu'au bout, ce qu'ils ne font pas. Comment expliquer cela en quelques mots ? Les DPU étaient à l'origine des primes compensatoires de baisses de prix dans certaines productions. Les aides n'ayant jamais compensé entièrement la faiblesse des cours, ce sont donc les plus gros bénéficiaires qui sont les plus grands perdants de ce système. Les aides sont en permanence rognées alors qu'elles auraient dû être réévaluées en fonction de l'inflation. Dans une production comme le maïs doux, que défend maintenant l'OPG, les aides perçues par les agriculteurs leur échappent totalement puisqu'elles sont transférées intégralement aux conserveries via les baisses de prix des contrats de production.

Les prix des céréales sont les mêmes qu'il y a 30 ans. Un agriculteur nous écrit pour nous faire remarquer qu'il vend le blé « trois fois moins cher que ne lui coûtent ses ordures ménagères » ; un autre

nous signale que nous acceptons de travailler en permanence en dessous de nos coûts de production. Une grande majorité des agriculteurs n'accepte plus cette sensation d'assistantat et préférerait vivre de son travail avec des prix rémunérateurs.

Pendant ce temps, JM Lemétayer écrit, en mars, à ses administrateurs pour ne leur parler que d'aides, de prélèvements, de mesures d'accompagnement, le mot « prix » étant absent de cette lettre de 4 pages ; c'est révélateur ! Il est vrai que le président de leurs producteurs de blé, laissant entendre que les éleveurs étaient moins compétitifs que les céréaliers, affirma qu'il n'y avait donc « pas de raison, en équité, de taxer le résultat de cet effort ». Incroyable de voir si peu d'esprit de solidarité alors que nous avons entendu tout l'automne dernier leurs anciens responsables justifier les irrégularités de l'affaire ITCF/Unigrains devant le tribunal correctionnel au nom de la solidarité entre céréaliers et éleveurs, faux argument qui n'a d'ailleurs pas été retenu par la justice.

Après une démission partielle et temporaire, histoire de montrer aux adhérents grincheux que l'on se bouge, tout est rentré dans l'ordre du côté du syndicalisme d'Etat.

Ensemble, tout devient possible, tel était le slogan de campagne du candidat à l'Elysée. Hélas, de nombreux agriculteurs ne se doutaient pas qu'ils se feraient cocufier par le plan Barnier et par leur syndicat. Tout est possible ! Et l'on a ce que l'on mérite.

Nicolas JAQUET
Président de l'OPG

O.P.G.

1 imp. Marc Chagall
BP 50590
32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 14 30
Fax : 05 62 60 32 84
E-mail :
contact@opg.fr

www.opg.fr

rédigé par
des agriculteurs
imprimé par nos soins

EDITO



Des pistes pour améliorer notre compétitivité

Mais pourquoi les céréaliers français ne sont-ils pas compétitifs sans aides ?

Si nous comparons nos charges avec celles de nos collègues d'autres états-membres, ou encore mieux des pays tiers, nous sommes bien mal lotis ! Nous l'avons souvent répété, les agriculteurs américains paient leurs semences de maïs 3 fois moins cher que nous (alors que les semenciers français exportent beaucoup sur les USA !). En blé, ils ne connaissent pas la semence certifiée et puisent dans leurs anciennes récoltes.

Côté produits phytopharmaceutiques, Daniel Roques, président d'Audace, rappelle souvent que les vrais génériques représentent près de 50 % du marché en Espagne, 40 % en Allemagne, 30 % au Royaume-Uni et seulement 2 % en France. Nous payons donc nos produits de

marque beaucoup plus cher que nos voisins faute de concurrence des génériques et en plus, le nouveau règlement communautaire réduit encore les déjà rares possibilités d'importations parallèles.

Les CVO, qui fleurissent de toute part en France, ont été supprimées en Allemagne car jugées contraires à la liberté d'entreprendre. La conditionnalité des aides est réduite au strict minimum en Espagne alors qu'en France nous choisissons toutes les options proposées par Bruxelles. En plus, nous rajoutons les contrôles « pulvé », les redevances et bientôt, avec Ecophyto, une formation diplômante (véritable permis de traiter !) pour tous les utilisateurs.

Avec le privilège de la commercialisation des céréales par des collecteurs agréés par l'Etat, le prix producteur en France est le plus bas de toute l'Europe de l'Ouest.

Bref, nous sommes le champion des contraintes, toutes catégories, qui constituent autant de « primes

négatives » handicapant notre compétitivité. Cette situation est cependant loin de déplaire à toute la filière. Nos primes sont en réalité phagocytées par un comportement opportuniste, voire parasite, de nombreuses entreprises ou organisations professionnelles. Michel Barnier aurait pu justifier et faire accepter son plan de rééquilibrage des aides par les céréaliers s'il avait de concert agi en faveur des prix aux producteurs et de la réduction de nos charges. Nous n'aurions pas espéré mieux ! Hélas le ministère et le gouvernement, imperméables à ces questions économiques, restent muets sur ce sujet.

L'OPG demande beaucoup plus de transparence sur la finalité des aides. Si les semenciers, l'agrochimie, les Agences de bassin ou les Chambres d'agriculture ont besoin d'aides, qu'elles en demandent directement. Les agriculteurs ne doivent plus servir de boîte à lettres, ne conservant que le mauvais côté des aides.

Rétention

En cette fin de campagne céréalière 2008/2009, les agriculteurs sont accusés de faire de la rétention sur les stocks de la précédente récolte. Cette attitude qui consiste à ne pas vendre quand les prix sont trop bas déplaît fortement aux OS, qui se retrouvent privés de quantités à travailler sur les marchés, et à l'office, dont les statistiques ne comptabilisent pas les stocks à la ferme. La filière risque de se retrouver, lors de la récolte 2009, avec des remorques de blé de 2008 mélangées à la collecte et avec une collecte bien supérieure à cause de stockages qui n'ont pas été vidés dans les fermes. Lors du dernier conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer (nouvel office unique), le président de l'OPG a été le seul à monter au créneau pour expliquer ce phénomène et défendre les producteurs. Il est logique que les agriculteurs refusent de vendre à perte leur récolte. Quand les prix sont inférieurs aux coûts de production, ils ne réalisent pas de transactions et attendent une amélioration des cours. Le fond du problème, c'est qu'il n'y a plus de régulation du marché qui puisse gérer ces crises en fin de campagne : l'intervention est réduite au minimum avec un prix déconnecté de toute notion de rentabilité minimale.

Les meuniers en faveur de l'exception agricole

Incroyable, alors que l'Association Nationale de la Meunerie Française (ANMF) ne lorgnait que du côté des exportations de farines sur les pays tiers, son représentant à FranceAgriMer au travers d'une intervention très solennelle, doublée d'une note, lors d'une réunion de conseil le 8 avril, a réclamé une nouvelle régulation des marchés et « l'exception agricole », concept inventé par Jacques Laigneau. Joseph Nicot, représentant de l'ANMF, a reconnu que les entreprises de la meunerie souffraient énormément de l'instabilité des cours et que la grande distribution faisait pression sur elles pour faire baisser les prix alors que nombreuses sont celles qui avaient anticipé leurs achats lorsque le blé valait plus de 160 €/t.



Les filières agricoles semblent prendre sérieusement en compte la méfiance des consommateurs vis-à-vis des OGM. Un sondage réalisé par les Fermiers de Loué montre que 86 % des consommateurs souhaitent un étiquetage des viandes informant de la présence d'OGM dans l'alimentation animale. 93 % des consommateurs trouvent anormal que les éleveurs qui nourrissent leurs animaux avec des OGM n'aient aucune obligation de le mentionner sur les produits finis. Enfin, 88 % des personnes interrogées estiment que l'ensemble des productions sous signe de qualité doivent être exemptes d'OGM. Dans cette optique, le Conseil national de l'alimentation travaille à la mise en place d'un étiquetage des viandes avec la mention « nourri sans OGM, minimum garanti 99,1 % ». De son côté, le Synacomex, le syndicat des exportateurs de grains, historiquement en faveur de la grosse cavalerie

et donc du bas de gamme, publie également des chiffres montrant la réticence des consommateurs et laissant penser qu'une segmentation du marché des aliments du bétail serait à l'étude.

C'est maintenant l'Allemagne qui, venant d'interdire la culture du MON 810, rejoint un groupe d'états-membres qui refuse le maïs OGM : la Commission européenne, très pro-OGM, pourrait être contrainte de revoir sa position.

Toutes ces évolutions récentes sont de bonnes nouvelles pour les producteurs de grains européens. Un espoir apparaît enfin pour le développement des cultures de soja et luzerne en Europe. De même, pour le maïs, une segmentation du marché rendrait de plus en plus difficile des importations de non OGM garanti à 99,1 % et nous permettrait donc d'obtenir de meilleurs prix en nous protégeant de la concurrence de produits au cours mondial.

Aux Etats-Unis, une étude d'un groupe indépendant de recherche montre que seulement 3 à 4 % de l'augmentation des rendements en maïs depuis 15 ans seraient attribuables aux semences BT. Pour les auteurs, le gain attribuable au soja GM, résistant aux herbicides, est « quasi-inexistant ». Ils soulignent que la production de blé a augmenté de 13 % alors qu'il n'y a pas de blé transgénique commercialisé...

Il est curieux de constater que les semenciers nous rabâchent que les OGM nous seront indispensables si nous voulons être compétitifs sur le marché mondial alors qu'ils nous vendent les mêmes semences 3 fois plus chères qu'aux agriculteurs américains ou argentins. En matière de compétitivité, chacun ferait bien de balayer devant sa porte !



UE et sécurité alimentaire :

Avec 50 millions de tonnes de déficit en 2007, qu'en est-il de la sécurité alimentaire de l'Union européenne ?

Commerce extérieur de céréales, d'aliments du bétail et d'huile de graines de l'UE

en milliers de tonnes	Importations			Exportations			Balance (Export - Import)		
	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007
Céréales totales	11 525	11 882	20 467	22 557	24 011	18 787	11 032	12 129	-1 680
dont : blé + farines de blé (en équivalent blé)	7 728	6 810	6 414	12 400	15 448	10 233	4 672	8 638	3 819
dont : autres céréales + malt (en équiv. céréales)	3 797	5 072	14 053	10	157	8 563	-3 787	-4 915	-5 490
Corn gluten feed	2 641	2 586	706	10,3	6,1	16,7	-2 631	-2 580	-689
Manioc	350	218	1 248	0,3	0,5	0,1	-350	-218	-1 248
Mélasses	1 558	1 514	2 255	150	83	15	-1 408	-1 431	-2 240
Tourteaux de soja et fèves (en équiv. tourteaux)	33 549	33 405	35 670	557	679	493	-32 992	-32 992	-35 177
Tourteaux de tournesol et graines (équiv. tourteaux)	2 255	2 435	1 968	44	40	342	-2 211	-2 395	-1 626
Huile de graines	6 934	8 640	4 422	888	570	567	-6 046	-8 070	-3 855

(1) EU-25

Sources: Commission européenne (Eurostat et DG Agriculture et développement rural).

Les Français aiment bien une nature propre et dépolluée !

Des agriculteurs d'une coopérative agricole du Loiret ont ramassé en bordure de leurs champs, les déchets laissés le long des routes par les automobilistes. Canettes, paquets de cigarettes, bouteilles en verre ou plastique, cartons divers, bidons d'huile, jusqu'à des pneus et même des télévisions. Le fruit de leur collecte s'est élevé à 1 tonne de déchets sur 100 km, soit 10 kg/km. Sur le million de kilomètres de routes françaises, cela ferait 10 000 tonnes de déchets, soit les ordures ménagères annuelles d'une ville de 50 000 habitants.

Ne serait-il pas plus judicieux de placer les bandes enherbées le long des routes au nom de la sécurité alimentaire ? Dans l'optique du Grenelle de l'environnement, il y a encore beaucoup de travail pour l'éducation de nos concitoyens !

Faire évoluer le système pour un conseil étendu auprès de l'ensemble des agriculteurs nous semble un avancement tout à fait positif, si il vise bien à fournir aux agriculteurs un service public à travers des informations fiables, objectives (indépendamment de toute considération économique) et gratuites. Cela faisait d'ailleurs partie de la plate-forme de propositions de la CR dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Cependant, la circulaire précise que : « la loi de finances 2009 prévoit une augmentation de la redevance pour pollution diffuse assise sur les produits phytosanitaires et affecte le produit supplémentaire résultant de cette augmentation au plan Ecophyto, notamment à la structuration des

réseaux épidémiologie-surveillance... »

Ainsi, il nous semble comprendre que le nouveau réseau d'épidémiologie-surveillance va mettre gratuitement à disposition des travaux financés en fait par une taxe appliquée sur les produits phytosanitaires, et donc payée par les agriculteurs « conventionnels ». Cela n'est pas notre conception de gratuité du service public. D'autant plus que les agriculteurs biologistes, les industries agroalimentaires et les exportateurs profiteront pleinement de ce nouvel outil.

Nous estimions déjà dangereux de déléguer la mission de service public des SRPV à des syndicats professionnels (GDON, FDGDON, FREDON, etc.), au risque de réserver ce service à ceux qui en sont adhérents. Le fait de faire financer par

les agriculteurs ce nouveau système illustre encore un nouveau désengagement de l'Etat en pleine contradiction avec l'esprit du Grenelle.

Quant au montant de la redevance, il est prévu qu'il atteigne 120 millions d'euros en 2010/2011. Pour mémoire, l'ancienne TGAP sur les PPP payée par les firmes et remplacée par la redevance payée par les agriculteurs n'a jamais dépassé les 43 millions d'euros. Cette inflation très forte nous semble disproportionnée et décalée par rapport à la situation des agriculteurs aujourd'hui. En outre, tout achat de PPP réalisé hors de France est exempté de redevance. Aux mesures de baisses des aides et aux taxes, viennent ainsi s'ajouter les distorsions de concurrence avec nos collègues européens.

FICTION

En cette soirée du 30 mars, les représentants officiels des filières des grandes cultures avaient un rendez-vous à l'Elysée. Surprise, le Président s'était entouré des responsables du syndicat d'Etat et de la Chambre consulaire. L'exercice qui consistait à demander l'annulation du « plan Barnier » de redistribution des aides devenait délicat, voire ridicule, face à un Président qui, pour soutenir son ministre et surtout ce plan, mettait en avant la responsabilité des chefs du même syndicat agricole que les protestataires. Face à un céréalier du bassin parisien se plaignant que cette réorientation allait lui faire perdre 50 000 €, le Président demanda : « Mais combien touchez-vous d'aides ? » « 300 000 € par an », répondit le paysan. Le Président en cassa son crayon et mit tout ce beau monde à la porte, pensant qu'il y avait des cas de détresse plus importants en cette période de crise. Tout ceci n'est que pure fiction, l'OPG n'ayant évidemment pas participé à cette rencontre.

La morale de cette histoire, c'est que nous passons pour des nantis avec ces montants de primes pourtant sans rapport avec notre revenu. Et puis, contrairement aux autres catégories sociales, nous avons du capital ! Donc, il est irrévérencieux de nous plaindre.

Ce sont ceux-là mêmes qui font semblant de s'insurger aujourd'hui pour calmer leurs troupes qui demandaient, en 1998 dans le rapport d'orientation de leur syndicat de producteurs de blé, une baisse supplémentaire des prix, compensée par une augmentation des aides...

Encore de la fiction ! Comment des choses aussi invraisemblables pourraient-elles être réelles ?

Article 68 et agriculture biologique

Dans le cadre de la redistribution des aides piquées aux céréalières, le ministère a décidé de mettre en place une aide au maintien pour l'ensemble des productions de l'agriculture biologique avec, pour les grandes cultures, un montant de 100 €/ha et l'éventualité d'un conditionnement de l'aide à une contractualisation de la vente de la récolte. Lors d'une réunion au ministère le 8 mars, la Coordination Rurale a été le seul syndicat à montrer son opposition à l'aide au maintien, pour ne pas assister encore plus ce secteur. De nombreux agriculteurs se convertissent à la bio pour reprendre en main leur métier, vivre à nouveau du fruit de leur travail et tourner la page des primes. De même, la CR a attiré l'attention du ministère sur les conséquences de la contractualisation, qui se traduirait par une baisse proportionnelle des prix et donc par un transfert de l'intégralité de cette aide aux coopératives, meuniers, extrudeurs FAB et autres clients de nos filières...